

COMMUNE DE FREISSINIÈRES
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

CONSEIL MUNICIPAL DU 15 SEPTEMBRE 2021
DÉLIBÉRATION N° 2021-68

CONSEILLERS EN EXERCICE : 10

Conseillers présents : 7

Conseillers absents : 3

Conseillers représentés : 3

Pour : 10

Contre :

Abstention :

L'an deux mille vingt et un, le quinze septembre à dix-huit heures trente le Conseil Municipal de Freissinières était assemblé en session ordinaire, à la Mairie de Freissinières, après convocation légale du 09 septembre 2021, sous la présidence de Monsieur Cyrille DRUJON D'ASTROS, Maire de Freissinières.

Présents : ARDUIN Annie - BOISSET André - BOISSET Philippe - BOISSET Vincent - DRUJON D'ASTROS Cyrille - MESTRE Françoise - SEGOND Éric.

Absents : BERTHALON Jérôme - LATIL Jessica - LEJEUNE Laurent

Pouvoir : BERTHALON Jérôme à SEGOND Eric - LATIL Jessica à DRUJON D'ASTROS Cyrille - LEJEUNE Laurent à BOISSET Philippe

Secrétaire de séance : BOISSET Vincent

Objet : AFFOUAGE 2021

Monsieur le Maire propose aux Membres du Conseil Municipal d'attribuer à l'affouage les arbres présents sur les parcelles 15 et 19. Chaque lot représentant 4 stères de mélèze à abattre et à débarder pour un montant de 45€ TTC pour l'année 2021.

Monsieur le Maire propose d'effectuer la coupe d'affouage 2021 sous la garantie de trois habitants solvables :

- Eric SEGOND,
- André BOISSET
- Philippe BOISSET

Le délai d'exploitation étant le 31 décembre 2023.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

Approuve l'exposé du Maire.

Autorise le Maire à attribuer à l'affouage les arbres présents sur les parcelles 15 et 19. Chaque lot représentant 4 stères de mélèze à abattre et à débarder pour un montant de 45€ TTC pour l'année 2021.

Autorise le Maire à nommer Eric SEGOND, André BOISSET et Philippe BOISSET garants de la coupe d'affouage 2021.

Ainsi fait et délibéré les jour et an susdits.

Pour Extrait Conforme
Le Maire
Cyrille DRUJON D'ASTROS

Pour le Maire et par délégation
Monsieur Eric SEGOND
adjoint au Maire.

